



Province de LIEGE
Arrondissement de VERVIERS
Ville de LIMBOURG

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE

Concerne la demande de : Monsieur Guillaume JACQUEMART en vue d'obtenir un permis unique pour transformer un bâtiment, démolir un garage et créer des places de parking.

Situation du projet : Rue Bellevaux 50 à 4830 LIMBOURG, parcelles cadastrées 1^{re} Division, Section A, N°14W, 16P, 16R, 16M et 12H2.

L'Administration Communale informe la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

<u>Date de l'affichage de la demande</u>	<u>Date de l'ouverture de l'enquête</u>	<u>Lieu, date et heure de la clôture d'enquête</u>	<u>Personne de contact</u>
Le 18 septembre 2026	Le 23 septembre 2026	Administration Communale - Salle du Conseil - Avenue Victor David 15 à 4830 LIMBOURG 08 octobre 2026 à 09h00	Isabel LECLOUX Conseillère en environnement environnement@ville-limbourg.be ou 087/76.04.04

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et un jour par semaine jusqu'à 20h, **uniquement sur rendez-vous**. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter Madame LECLOUX (087/76.04.04 ou environnement@ville-limbourg.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration Communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet. Les réclamations et observations écrites peuvent, quant à elles, être adressées par courrier à l'Administration Communale ou par email à environnement@ville-limbourg.be.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'agent communal délégué à cet effet, du fonctionnaire technique (Esplanade Simone Veil, 10^e étage, 4000 Liège) et du fonctionnaire délégué (Rue Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 Liège).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal de la Ville de Limbourg.

A Limbourg, le 17 septembre 2026

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Denis MARTIN



La Bourgmestre,

Valérie DEJARDIN